

Comité syndical de Seine-Maritime Numérique Procès-Verbal du jeudi 30 novembre 2023 – 14h30

- Approbation du procès-verbal du précédent Comité syndical
- Point d'avancement des déploiements FttH et de la commercialisation du réseau
- Point d'avancement Usages numériques
- Avenant n°5 à la délégation de service public passée avec Connect76
- Budget :
 - Décision modificative aux budgets principal et annexe 2023
 - Autorisation d'engagement et de liquidation des dépenses d'investissement avant le vote du budget annexe 2024
- Communication
- Questions diverses



Le Comité syndical s'est réuni le 30 novembre 2023 à 14 heures 30 sous la présidence de Virginie LUCOT AVRIL, Présidente du Syndicat.

Étaient présents : voir feuille d'émargement ci-annexée.

François DELNOTT est nommé secrétaire de séance et procède à l'appel.

Le quorum étant constaté, la séance est ouverte.

Virginie LUCOT AVRIL débute la séance en annonçant qu'un point concernant le passage d'un avenant n°5 à la délégation de service public passée avec Connect76 est ajouté à l'ordre du jour initial, ce point n'étant pas totalement finalisé lors de l'envoi des convocations et documents associés. L'ensemble des élus présents n'émet aucune objection à l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

Virginie LUCOT AVRIL accueille ensuite Monsieur Kamal KEHILA, payeur départemental. Elle souligne ensuite qu'il s'agit très certainement du dernier Comité syndical de Christian CHUPIN, Directeur général, puisqu'il a décidé de faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} février 2024.



- **Approbation du procès-verbal du précédent Comité syndical**

Le procès-verbal du Comité syndical du 4 juillet 2023 est soumis au vote et adopté à l'unanimité.



- **Point d'avancement des déploiements FttH et de la commercialisation du réseau**

Virginie LUCOT AVRIL fait remarquer que nous sommes en fin d'année 2023, échéance que nous avons en objectif final depuis quelques années désormais.

Christian CHUPIN présente les chiffres des prises construites, validées, commercialisables et raccordées. Il souligne que nous atteignons un nombre de prises construites supérieur à celui prévu initialement (environ 240 000). La courbe verte, est celle qui indique le nombre de prises commercialisables, celles qui sont intégrées dans l'IPE par notre délégataire Connect76 et pour lesquelles le J3M est lancé voire échu.

La dernière courbe matérialise le nombre d'abonnés, qui avoisine à fin novembre les 100 000 abonnés, signe d'une appétence des usagers pour la fibre optique et du respect des engagements qui avaient été pris auprès du Comité syndical d'atteindre ce chiffre à fin 2023.

Christian CHUPIN fait ensuite une présentation des mêmes données mais sous un format différent afin d'avoir une perspective de l'évolution car nous arrivons à la fin des déploiements. Il est ainsi plus évident de se rendre compte de l'accélération de la production et de la mise en commercialisation qui a été marquée à partir de l'année 2022.

Il présente ensuite la carte des ouvertures commerciales au 30/11/2023. Les zones qui apparaissent en bleu sont les zones ouvertes à la commercialisation, les zones hachurées en bleu sont les zones pour lesquelles la commercialisation est annoncée (J3M lancé) et une petite zone hachurée en jaune pour laquelle le J3M sera lancé en décembre 2023.

Virginie LUCOT AVRIL rappelle que Seine-Maritime Numérique a pour mission de déployer un réseau de fibre optique et d'en être propriétaire. La maintenance et l'exploitation de ce réseau ont été confiées à un délégataire de service public, choisi après une procédure qui a duré plus de 18 mois.

Intervention de Sylvain GARAND : Des plaintes d'administrés sont reçues quasiment quotidiennement en mairie. Les opérateurs renvoient sans cesse vers la mairie pour dire que des travaux n'ont pas été faits, le fournisseur n'est jamais mis en cause et ne fait pas correctement son travail car les problèmes ne sont pas remontés. Il prend pour exemple la maison médicale de Saint Martin de l'If pour laquelle il a fallu 7 rendez-vous et 9 mois d'attente pour qu'elle soit raccordée car il manquait 10 mètres de câbles.

Virginie LUCOT AVRIL rappelle que la mission initiale de Seine-Maritime Numérique était le déploiement du réseau, sans intervenir dans les relations entre usagers et fournisseurs d'accès. Malheureusement dans les faits, elle est bien consciente que cela ne se passe pas comme ça et que dès qu'il y a un souci, les habitants se tournent vers leur maire, plus facilement que dans les zones urbaines.

Sylvain GARAND fait part d'un autre cas survenu récemment, d'administrés auxquels Orange a indiqué qu'ils n'étaient pas éligibles car répertoriés à une mauvaise adresse selon cet opérateur, alors que l'adresse est bien indiquée comme éligible. Il trouve que c'est facile d'accuser la mairie ou Seine-Maritime Numérique de ne pas avoir fait correctement leur travail alors que ce sont eux les fautifs. Virginie LUCOT AVRIL est d'accord avec ces propos et renchérit en indiquant qu'Orange annonce aux habitants qu'ils ne sont pas éligibles alors que ce sont eux qui ne sont techniquement pas prêts à faire le raccordement.

Michaël SAÏMAN poursuit en présentant une carte de l'état du parc des couvertures et ouvertures commerciales par EPCI, avec en vert foncé les prises commercialisées, en vert clair les prises commercialisables, en jaune les prises programmées, en orange les prises déployées et en rouge le nombre de prises prévisionnelles qui ont été recensées dans le cadre d'études (lotissements en prévision de construction par exemple).

Michaël SAÏMAN présente ensuite un graphique des taux de couverture par EPCI : il s'agit du nombre de prises éligibles par EPCI par rapport aux prises cibles. Il en profite pour rappeler que les prises prévisionnelles apparaissent dans le nombre de prises cibles. Il apparaît sur ce graphique que nous sommes sur une moyenne de 91,36 % de prises éligibles en taux de couverture global sur la zone RIP. Ce taux est à mettre en corrélation avec le taux moyen de couverture dans les zones AMII se situant aux environs de 80%.

Virginie LUCOT AVRIL rappelle qu'au démarrage du projet, le nombre de prises à construire était de 190 000, pour atteindre 230 000 et maintenant nous en sommes à 240 000 prises, qui ont été construites sans augmentation des contributions des membres.

Intervention de Bastien CORITON : Il serait intéressant que Connect76 fasse un point d'étape complet par territoire car les élus se retrouvent en première ligne sur les problématiques rencontrées par leurs administrés, et doivent expliquer le rôle du Syndicat, du Délégué et des opérateurs aux personnes qui rencontrent des problèmes pour être raccordés. Nous allons prochainement célébrer le 100 000^e abonné à la fibre et la fin des déploiements mais ce sont à présent les personnes qui vont rencontrer des problèmes qui vont se manifester, il pense qu'il est primordial de faire attention à notre communication. De plus, les opérateurs renvoient systématiquement, par facilité, vers les mairies, lorsqu'ils ne peuvent effectuer leurs raccordements sans avoir cherché à trouver des solutions.

Virginie LUCOT AVRIL est d'accord avec ces propos et prend pour exemple des cas concrets rencontrés dernièrement. Suite à la tempête CIARAN, de nombreux territoires ont récemment été touchés par des pannes. Connect76 a effectué les réparations nécessaires, charge à chaque opérateur de communiquer ensuite auprès de ses propres clients une date d'intervention pour la réparation. Ni Connect76 ni le Syndicat ne connaissent la répartition par opérateur, de clients touchés par une panne. Ce n'est ni au délégué ni au Syndicat de communiquer en direct. Virginie LUCOT AVRIL prend pour exemple une commune pour laquelle le maire s'est manifesté pour signaler qu'aucune réparation n'avait été faite dans sa commune suite à la tempête. Après vérification, il s'avère que Connect76 avait bien effectué les réparations, et comme le prévoit la procédure en place, se retourne ensuite vers chaque opérateur commercial qui se doit d'informer son client. Le Syndicat n'a aucun moyen et aucun droit de vérifier si cette information a bien été transmise. Pour reprendre l'exemple en question, les clients Free, Bouygues Telecom et SFR ont bien été réparés, seuls les clients Orange ne l'ont pas été. Le maire de la commune en question, client d'Orange, soutient que les réparations n'ont pas été réalisées dans sa commune. Pour compléter la situation, ce maire n'est pas content car il n'a pas été informé qu'il y avait des soucis dans sa commune. Pour éviter ce genre de situations, Virginie LUCOT AVRIL souhaiterait que les mairies soient informées des soucis ou difficultés rencontrées, mais Connect 76 ne peut échanger en direct avec les mairies. Elle souhaiterait tout de même que l'on puisse regarder comment nous pourrions règlementairement informer les mairies sur ce qui se passe dans les territoires.

Christian CHUPIN poursuit en évoquant la commercialisation (prises raccordées). Le taux de pénétration actuel s'élève à 44,53 %, taux encourageant par rapport à ce que l'on peut connaître au niveau national. Cela montre une vraie attente par rapport à la fibre, notamment dans les territoires ruraux. Orange occupe 49% de parts de marché, SFR 35%, Free 10% et Bouygues Telecom 7%.

Virginie LUCOT AVRIL en profite pour souligner que ce taux est effectivement très honorable et que l'on peut se féliciter que cela soit grâce à l'investissement public.

Christian CHUPIN présente ensuite un graphique du taux de commercialisation par EPCI, ce qui permet de constater que sur certains territoires, comme par exemple Campagne de Caux, le taux de commercialisation est de 61,67%, ou Caux Austreberthe qui dépasse les 57 %. Il rappelle que ces informations sont également données lors de l'envoi des newsletters trimestrielles aux EPCI, qui fournissent des éléments statistiques sur chacun des territoires.

Christian CHUPIN présente ensuite la liste des communes dont les ouvertures commerciales sont programmées sur les mois de décembre, janvier et février. Il s'agit des dernières ouvertures ainsi que des complétions de plaques (communes ouvertes à la commercialisation à hauteur de 80-85% pour lesquelles les dernières données ont été intégrées ensuite, pour atteindre progressivement 100%).

Virginie LUCOT AVRIL poursuit en indiquant que des rencontres sur des points précis sont organisées dans les territoires, comme le 4 octobre avec les élus de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole où des réunions ont été conduites à Criquetot l'Esneval et Saint Romain de Colbosc.

Elle rappelle par ailleurs que des réunions publiques sont toujours organisées lors des ouvertures commerciales, comme le 13 novembre à Berneval le Grand, à laquelle plus de 350 personnes ont participé.

Virginie LUCOT AVRIL indique également qu'un guide à destination des élus vient d'être édité. Dans ce guide, six fiches thématiques sur l'adressage, le raccordement, les dommages réseaux, la commercialisation, les projets et informations diverses répondent aux interrogations que peuvent se poser les élus et permettent également de répondre aux interrogations des administrés.

Christian CHUPIN poursuit en évoquant l'après déploiement, la fin d'année 2023 marquant la fin de la première phase du projet. Les questions concernant les nouvelles constructions, la sécurisation du réseau (avec notamment les armoires détériorées ou qui restent ouvertes), l'enfouissement du réseau (utile lors de tempêtes) ou le retrait du cuivre sont des problématiques sur lesquelles le Syndicat restera pleinement mobilisé.

Virginie LUCOT AVRIL insiste sur le fait que ces sujets sont étroitement liés. Il est question du vieillissement du réseau alors qu'il nous a été imposé de l'utiliser pour déployer la fibre. Depuis 2018, l'obligation d'utiliser les réseaux existants, moyennant le paiement d'une location auprès de l'opérateur universel Orange a été mise en place. Comment sécuriser un réseau qui nous a été imposé d'utiliser alors qu'Orange se prépare à démanteler ce réseau à l'horizon 2030 ? Qui va s'occuper des poteaux, des réseaux aériens ? Des tractations au niveau départemental, régional et national sont actuellement en cours afin d'organiser cela. Orange aurait la volonté de céder son réseau aérien et de garder en souterrain la location des fourreaux. Cela pourrait représenter pour la Seine-Maritime un coût de 55 millions €, auxquels il faudrait ajouter la location des infrastructures qu'il faudrait leur payer alors qu'ils ne les auraient plus en responsabilité. Tous les RIP en sont au même niveau. Les discussions sont en cours entre l'ANCT, l'AVICCA et l'ARCEP.

Intervention Bastien CORITON : N'y aurait-il pas un lobbying parlementaire à faire à ce sujet ? Il serait peut-être nécessaire de porter au nom des associations d'élus, une réclamation sur l'état du réseau, qui est dans un état lamentable et qu'on souhaite nous faire acheter à un prix exorbitant alors qu'il a été en partie financé par des fonds publics ?

Virginie LUCOT AVRIL évoque ensuite les 37 communes de Seine-Maritime qui ont reçu un courrier leur annonçant qu'elles subiraient le démantèlement du cuivre à partir de l'année prochaine. Il faut cependant l'accord du porteur de l'infrastructure départementale, qui est Seine-Maritime Numérique. Elle indique avoir répondu qu'elle refusait que ces communes fassent partie de ce 3^e volet tant que les

choses ne seraient pas clarifiées. Virginie LUCOT AVRIL refuse pour le moment que le cuivre soit démantelé alors que des personnes pourraient se retrouver sans solution de raccordabilité fibre. Elle indique que Bertrand Bellanger a rédigé un courrier au nom du Département allant dans le même sens.

Christian CHUPIN réalise à présent un focus sur les demandes d'assistance aux usagers qui arrivent depuis janvier 2022. Les sollicitations sont de plus en plus nombreuses et le Syndicat s'organise donc en interne afin de répondre à ces demandes. Sur 3 926 dossiers ouverts, la moitié des dossiers est close, un quart est résolu et le dernier quart est en cours de résolution. Ces dossiers concernent principalement des problèmes d'inéligibilité, d'extension de réseau, d'échecs de raccordement. Virginie LUCOT AVRIL souhaiterait que pour les problèmes catégorisés dans l'inéligibilité, soient différenciés les problèmes de viabilisation et les adresses réellement inéligibles techniquement, tout cela dans le but de distinguer les viabilisations non réparées ou non prises en charge par l'opérateur universel lorsqu'il en avait la responsabilité.

Christian CHUPIN poursuit avec une présentation de la carte des projets d'extension et de vie du réseau. Une répartition est faite sur deux marchés, un sur la zone Est et l'autre sur la zone Ouest. Sur la carte présentée, plus le territoire apparaît en bleu foncé (plus de 55 projets d'extension), plus il y a de projets d'extension en cours ; les points rouges matérialisent quant à eux les communes. On remarque donc sur cette carte que le Syndicat est d'ores et déjà pleinement mobilisé sur l'extension du réseau.

Virginie LUCOT AVRIL fait remarquer qu'on peut entendre régulièrement que des adresses ont été oubliées, mais lors de l'adressage et du recensement de 2017, la totalité des adresses n'avait pas forcément été recensées lors des travaux initiaux. Ces adresses peuvent donc se retrouver dans les projets d'extension.

Au total, près de 500 projets d'extension ou de vie du réseau sont en cours ou réalisés.



- **Point d'avancement des Usages numériques**

Virginie LUCOT AVRIL indique que la Commission départementale du Numérique et des Ports et Réseaux routiers s'est réunie ce matin afin d'approuver le SDUN, Schéma Départemental des Usages Numériques, qui devrait être voté lors de la séance du Conseil départemental qui se tiendra le 7 décembre prochain. Ce sera ainsi l'occasion d'acter une stratégie départementale cohérente et concertée dont la mise en œuvre sera confiée à Seine-Maritime Numérique, ce qui permettra de modifier les statuts du Syndicat par la suite.

Elle rappelle qu'à l'occasion des ateliers qui se sont tenus au Parc de Clères, de nombreuses thématiques ont émergé : E-administration, vidéoprotection, cybersécurité, tourisme et culture, participation citoyenne, télémédecine... Ces différents thèmes ont été regroupés en cinq thématiques prioritaires et un socle commun à tous puis déclinés en 30 fiches actions qui définissent un objectif, désignent les acteurs et le mode d'intervention de chacun, identifient les cibles de l'action et en définissent les indicateurs de suivi.

Questions de Bastien CORITON : Comment l'organisation va-t-elle être financée ? Le Département a-t-il vocation à équilibrer le budget du Syndicat ? Quelques intercommunalités et d'autres entités font

déjà certaines actions. Attention dans ce cadre à ne pas multiplier les acteurs sur ces sujets au risque de brouiller les messages. N'y aurait-il pas plutôt intérêt à positionner le Syndicat comme gestionnaire du réseau plutôt que de l'engager vers les usages, qui sont déjà portés par un grand nombre de partenaires ?

Virginie LUCOT AVRIL répond que les quatre réunions qui ont eu lieu au Parc de Clères ont fait apparaître que la volonté des territoires était d'aider les collectivités, en matière d'usages, pour éviter que la population ne soit laissée de côté. Il ne s'agit pas d'un prétexte pour inventer une deuxième vie au Syndicat, mais de réels besoins remontés des territoires. Une petite commune rurale doit pouvoir bénéficier du même type de prestations qu'une commune faisant partie d'une intercommunalité qui est déjà bien avancée sur les usages numériques, et le Syndicat se positionne comme la structure identifiée sur les usages numériques. Le Département devra effectivement se positionner afin de contribuer financièrement à la mise en œuvre du SDUN, tout comme il l'a fait pour le SDAN. Ainsi, moyennant une cotisation symbolique, chaque EPCI pourra avoir accès à un catalogue de services proposés par le Syndicat et sera ensuite libre de choisir les prestations auxquelles il souhaite faire appel et ne paiera que celles qu'il aura choisies.

Bastien CORITON attire toutefois l'attention de Virginie LUCOT AVRIL sur plusieurs points :

- Si une cotisation symbolique est demandée et une facturation uniquement à la prestation réellement consommée, attention à ce que les coûts fixes d'administration et d'ingénierie soient couverts ;
- Il est nécessaire de prendre en considération le fait que les ressources du Département sont en diminution et que cela n'ira pas en s'améliorant dans les années à venir ;
- Nécessité de faire attention aux dépenses de fonctionnement.



- **Avenant n°5 à la délégation de service public passée avec Connect76**

Ce rapport a été remis sur table car les échanges entre Seine-Maritime Numérique et Connect76 se sont tenus jusqu'à très récemment. Il est pourtant important de signer cet avenant au plus tôt afin de régler plusieurs problématiques qui restaient en suspens jusqu'à présent, et notamment la question des raccordements longs et complexes.

Virginie LUCOT AVRIL explique le contexte de l'objet de cet avenant. Il s'agit principalement, depuis le désengagement d'Orange comme opérateur de service universel depuis le 1^{er} janvier 2022 et pour ne pas laisser plus longtemps sans réponse les propriétaires se retrouvant confrontés à des problèmes de viabilisation et dans l'attente d'un dispositif national concernant les raccordements complexes, c'est-à-dire ceux pour lesquels aucune infrastructure n'est mobilisable pour procéder aux raccordements finals, de mettre en place un dispositif transitoire d'une année visant à prendre en charge financièrement les travaux réalisés par le délégataire, répondant à la définition des raccordements complexes et sur devis, pour la construction des infrastructures nécessaires aux raccordements finals. Elle indique que par la même occasion, ont été insérés dans cet avenant le traitement des cas de raccordements complexes qui répondent à la définition de l'ARCEP en date du 1^{er} janvier 2022 et pour lesquelles il existe clairement un manque d'infrastructures mobilisables telles que fourreau bouché, cassé, inexistant, poteau cassé ou inexistant sur l'ensemble du domaine public et pour lesquelles le permis de construire a été délivré avant le 31/12/2021.

Michaël SAÏMAN poursuit la présentation du contenu de l'avenant, qui concerne les raccordements longs. Sont considérés comme raccordements étendus les raccordements supérieurs à 120 mètres. Une demande d'évolution des tarifs de ces raccordements a été demandée par les opérateurs commerciaux. Un rapport de l'ARCEP, en date du 12 janvier 2023 est venu recommander une rémunération des raccordements longs en lien avec les coûts plus élevés de ces raccordements. La grille de facturation annexée au catalogue de services du délégataire a donc été actualisée. Cela suppose également de mettre en cohérence la subvention allouée au délégataire avec les nouveaux tarifs précités, pour les raccordements étendus allant de 300 ml à plus de 1500 ml selon le type de raccordement long, dans la limite du taux de subvention de 26.4 % prévu au contrat initial, ainsi que du plafond de l'enveloppe de subvention de 19,5M€.

Enfin, ont également été intégrées dans l'avenant les modifications suivantes :

- L'actualisation du catalogue de services afin de le rendre plus attractif;
- L'insertion d'une clause de rencontre trois mois avant la fin du dispositif transitoire;
- La mise à jour de la liste des biens de retour afin d'intégrer les infrastructures réalisées par le délégataire.

Par ailleurs, Virginie LUCOT AVRIL précise que la Commission de Délégation de Service Public s'est réunie auparavant afin de se prononcer sur cet avenant avant la réunion du Comité syndical.

Intervention de Jean-Marie BEURAIN : Il explique que dans sa commune, des habitants n'ont jamais eu de ligne cuivre mais uniquement un abonnement de téléphone portable et ne se sont donc jamais souciés de cela. Aujourd'hui, ils souhaiteraient s'abonner à la fibre, mais le PBO se trouve en face de leur habitation, de l'autre côté de la route. Dans ce cas précis, l'avenant va-t-il pouvoir régler ce problème ?

Virginie LUCOT AVRIL répond qu'effectivement ce type de problématique entre dans les situations prises en charge par les clauses prévues dans cet avenant, si les propriétaires se manifestent.

Bastien CORITON intervient pour être sûr de bien comprendre : les personnes qui ont fait le choix de ne pas payer de viabilisation telecom lors de la construction de leur habitation il y a quelques années vont se voir prendre en charge la viabilisation pour la fibre ? Virginie LUCOT AVRIL répond qu'effectivement ce sera le cas, mais dans la mesure où il est impossible de savoir si c'est de leur fait ou si c'est parce qu'Orange, en tant qu'opérateur de service universel, n'avait pas fait correctement son travail, il n'est pas possible de distinguer les différents cas de figure.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- **Autorise Madame la Présidente à signer l'avenant n°5 à la convention de délégation de service public relative à l'exploitation technique et commerciale d'un réseau de communications électroniques à Très Haut Débit,**
- **Autorise Madame la Présidente à signer tout acte administratif y afférent.**



- **Budget**

- **Décision modificative aux budgets principal et annexe 2023**

Séverine VOGEL présente la décision modificative qui concerne tout d'abord le budget principal. En effet, avec la hausse du point d'indice de 1,5 % au 1^{er} juillet 2023, et l'attribution de points d'indices majorés supplémentaires aux catégories C et aux premiers échelons de catégorie B, il est nécessaire d'ajuster le chapitre 012 du budget principal. Cela se traduit par une augmentation de 40 000 € du

chapitre 012 qui se trouve équilibrée par la participation du budget annexe à hauteur de 20 000 € et une diminution de 20 000 € du chapitre 011.

Concernant le budget annexe, Séverine VOGEL explique que cette décision modificative, d'un montant de 53 020 000 € va permettre de :

- Finaliser des opérations d'amortissement, à hauteur de + 5 000 € aux chapitres 040 et 042 et – 5 000 € aux chapitres 023 et 021 ;
- Constaté un désendettement sur un emprunt revolving, à hauteur de 8 M€ au chapitre 041 en dépenses et en recettes ;
- Anticiper des opérations de refinancement de dette, à hauteur de 45 M€ au compte 166 en dépenses et en recettes. Il s'agit de l'emprunt de la Banque Postale contracté en 2017 et qu'il faudra rembourser au plus tard en mai 2024 ;
- Ajuster la participation au budget principal, à hauteur de 20 000 € en dépenses au chapitre 012 et 20 000 € en recettes au chapitre 75.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- **Approuve la décision modificative n°1 aux budgets principal et annexe 2023 telle que détaillée en annexe 1 de la présente délibération,**
- **Autorise Madame la Présidente à signer tous les actes relatifs à la présente délibération.**

○ **Autorisation d'engagement et de liquidation des dépenses d'investissement avant le vote du budget annexe 2024**

Séverine VOGEL indique qu'en attente du vote du budget 2024 qui aura lieu en mars/avril prochain, il est nécessaire, afin d'assurer l'exécution des dépenses d'investissement, d'autoriser l'engagement et la liquidation de ces dépenses à hauteur de 25 % du budget annexe 2023.

Cela se traduit par un montant total de dépenses d'investissement autorisées de 6 158 250 € répartis ainsi :

- 255 000 € en études au chapitre 20 ;
- 75 750 € de petit mobilier et logiciels au chapitre 21 ;
- 3 325 000 € en travaux au chapitre 23 ;
- 2 502 500 € pour la subvention de raccordement au délégataire au chapitre 27.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- **Autorise Madame la Présidente à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au titre du budget annexe de l'exercice 2023 jusqu'à l'adoption du budget pour l'exercice 2024. Les crédits correspondants seront inscrits au budget annexe 2024 lors de son adoption.**



Chapitre	Libellé	BP 2023 en €	25 % du BP 2023 en €
20	Immobilisations incorporelles	1 020 000,00	255 000,00
21	Immobilisations corporelles	303 000,00	75 750,00
23	Immobilisations en cours	13 300 000,00	3 325 000,00
27	Autre immobilisation financière	10 010 000,00	2 502 500,00
	TOTAL DES INVESTISSEMENTS	24 633 000,00	6 158 250,00



- **Communication**

Christian CHUPIN indique que le 7 novembre dernier, lors de la dernière réunion de l'AVICCA, association qui regroupe et protège les collectivités qui gèrent des réseaux publics de télécommunications, celle-ci a procédé au renouvellement de son conseil d'administration et Virginie LUCOT AVRIL, en plus de son renouvellement au sein du conseil d'administration, en a été élue Vice-Présidente.

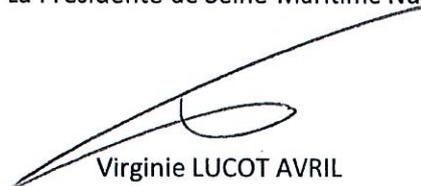
Virginie LUCOT AVRIL annonce ensuite l'organisation, le 18 décembre prochain, au Parc de Clères, d'un événement autour de la fin des déploiements, l'année 2023 marquant l'engagement qui a été fait d'un territoire 100% connecté.

Enfin, pour la première fois depuis sa création, Seine-Maritime Numérique organisera une cérémonie de présentation de vœux le 25 janvier à Forges les Eaux. Ce sera l'occasion de remettre à chacune des communes fibrées par Seine-Maritime Numérique, un panneau « Commune fibrée ».



L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Comité Syndical est levée à 17h00.

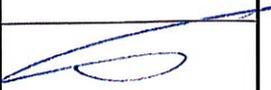
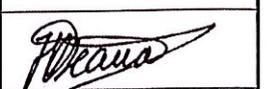
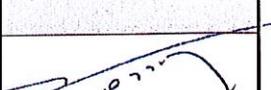
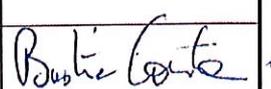
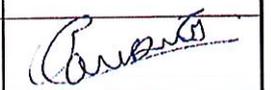
La Présidente de Seine-Maritime Numérique,

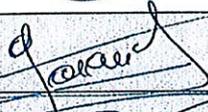
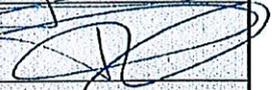

Virginie LUCOT AVRIL

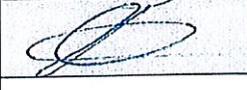
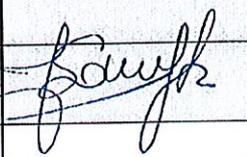
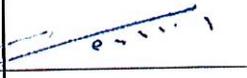
Le Secrétaire de séance,


François DELNOTT

Titulaires
 Suppléants
 Associés

Nom	Prénom	Collectivité	Pouvoir à	Visa
BATUT	Xavier	Côte d'Albâtre		
BAZILLE	Alain	Département	Mme WCOT AVRIL	
BEAURAIN	Jean-Marie	Falaises du Talou		
BÉNARD	Daniel	Bray-Eawy		
BERTRAND	Nicolas	Département	M. TERRIER	
BILOQUET	Armelle	Département		
CHEMIN	Jean-François	Caux-Austreberthe		
CORITON	Bastien	Département		
CORNU	Pascal	Le Havre Seine-Métropole		
COTTEREAU	Chantal	Département		
COURSAULT	Olivier	Fécamp Caux Littoral		
COUTEY	Guillaume	Département		
DE CONIHOUT	Olivier	Région Dieppoise		
DELAUNAY	Myriam	Terroir de Caux		
DELNOTT	François	Inter-Caux-Vexin		
DEMAZIÈRES	Mario	Yvetot Normandie		
DEMAZURE	Julien	Département		
DURANDE	Florence	Département		
ÉLIE	Céline	Quatre Rivières		
FLEURET	Alain	Le Havre Seine-Métropole		

Nom	Prénom	Collectivité	Pouvoir à	Visa
FOUCHÉ	Gérard	Côte d'Albâtre		
FOURNIER	Maryline	Département		
GAILLON	Jean-Marc	Quatre Rivières		
GARAND	Sylvain	Yvetot Normandie		
GARRAUD	Valérie	Département		
GENDRON	Bruno	Falaises du Talou		
GOUPIL	Gervais	Campagne de Caux		
GRANDSIRE	Bruno	Londinières		
GUÉROULT	Claire	Département		
JEZEQUEL	David	Campagne de Caux		
LANGLOIS	Nicolas	Département		
LEFEBVRE	François	Région Dieppoise		
LEMESLE	Jean-François	Caux Seine Agglo		
LHEUREUX	Jérôme	Département		
LOUVEL	Thierry	Plateau-de-Caux Doudeville-Yerville		
LUCOT AVRIL	Virginie	Département		
MARCHANI	Abdelkrim	Métropole de Rouen Normandie		
MARTIN	Pascal	Département		
MAUGER	Jean-Michel	Métropole de Rouen Normandie		
MINEL	Dany	Bray-Eawy		
PAYEN	Jean-Francois	Aumale-Blangy-sur-Bresle		
RASSE LAMBRECQ	Valentin	Département		
RENOUX	Vincent	Département		

Nom	Prénom	Collectivité	Pouvoir à	Visa
ROUSSEAU	Jean-Nicolas	Plateau-de-Caux Doudeville-Yerville		
SAGOT	Pascal	Inter-Caux-Vexin		
SAINT-MARTIN	Florent	Département		
SERVAIS-PICORD	Laurent	Terroir de Caux		
SINEAU-PATRY	Cécile	Département		
SOWYK	Isabelle	Caux-Austreberthe		
TERNISIEN	Rémy	Aumale-Blangy-sur-Bresle		
TERRIER	Didier	Département		
VASSARD	Hervé	Londinières		
VASSET	Laurent	Fécamp Caux Littoral		
VAVASSEUR	Olivier	Caux Seine Agglo		
KEHILA	Kamal	Payeur Départemental (par Intérim)		
DE WIT	Patrick	SDE		

Nous vous rappelons que les réunions du comité syndical sont enregistrées à des fins de compte-rendu.



Rouen, le 20/11/2023

OBJET : Délégation de vote - Comité Syndical de Seine-Maritime Numérique

Je soussigné(e), Alain BAZILLE, Membre du Syndicat Mixte
Seine-Maritime Numérique, donne délégation de vote à Virginie UROT AVRIL

Cette délégation est valable pour le Comité Syndical du 30 novembre 2023.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

Signature
Alain Bazille

Pour déléguer sa voix, il est **indispensable de mentionner le nom du membre choisi pour être représenté.**



Rouen, le 24/11/2023

OBJET : Délégation de vote - Comité Syndical de Seine-Maritime Numérique

Je soussigné(e), Nicolas Bertrand, Membre du Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique, donne délégation de vote à Didier TERRIER.

Cette délégation est valable pour le Comité Syndical du 30 novembre 2023.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

Signature

Pour déléguer sa voix, il est indispensable de mentionner le nom du membre choisi pour être représenté.